

Cour d'assise : Partie civile et témoin en meme temps

Par christobal38							
Bonjour,							
Le procés des agresseurs de mon fils aura lieu prochainement à la cour d'assise des mineurs pendant 3 jours. J'ai rec 2 convocations : 1 en tant que partie civile et 1 en tant que témoin.							
Est-ce que la convocation	on en tant que té	émoin va m'empe	echer d'assister	r à l'intégralité	des débats ?		
Merci de votre aide							
Chris							
Par Zénas Nomikos							
Bonjour,							
je cite :							
"Que se passe-t-il, une fois ma déposition terminée? Sauf situation exceptionnelle, un témoin qui a déposé ne sera pas rappelé au cours du même procès, une fois que l'ensemble des parties a donné son accord pour libérer le témoin.							
Celui-ci pourra même, un des mineurs), rester dan						einte (cour d'as	sises
Source (tour [url=https://www.cours-a pel.justice.fr/nancy/je-su	appel.justice.fr/na	ancy/je-suis-cite-	-comme-temoir		la our-dassises]h	page) ttps://www.cour	s-ap